



Formation de formateurs en Aisance Aquatique

dernière mise à jour : 16/09/22

OBJECTIF DE LA FORMATION

CONTEXTE

Le plan aisance aquatique :

Lancé en 2019 par le ministère des sports, il vise à transformer l'apprentissage de la natation. L'objectif principal est la baisse du nombre de noyades accidentelles chez les très jeunes enfants.

DÉFINITION

L'aisance aquatique se définit comme une « expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique »

OBJECTIF

La formation associée à un stage bleu propose aux éducateurs stagiaires un accompagnement dans la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement à « l'aisance aquatique ».

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée par l'organisme de formation FFSS75-AMNS et pilotée par des instructeurs aisance aquatique.

La durée de la formation est de 30 heures. La confrontation pédagogique avec les groupes d'enfants servira de support à la formation. Après chaque séance, un temps d'échange sera organisé entre les stagiaires et les formateurs. Des apports théoriques sont prévus le mercredi en salle.

Modalités d'évaluation

La formation de formateurs en aisance aquatique ne donne pas lieu à une certification, mais une attestation de compétences qui sera remise ainsi que l'enregistrement des stagiaires sur la base de données de l'aisance aquatique pour tous ceux qui suivront l'ensemble de la formation.